

Le 22 avril 2015

Madame le Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique,  
Monsieur le Ministre de l'Emploi,  
Messieurs les maitres de stage,  
Messieurs les doyens des facultés de médecine,  
Chères lectrices, chers lecteurs,

Au nom des médecins spécialistes en formation et des étudiants de dernière année en médecine, tant du côté francophone que du côté néerlandophone, nous vous demandons de prendre la problématique suivante à bras le corps.

Chaque jour, nous tentons de développer les connaissances et les compétences qui feront de nous les médecins spécialistes sur lesquels notre communauté pourra compter. Une formation dont la qualité est bien entendu essentielle pour tous les futurs patients.

La problématique que nous aimerions aborder dans cette lettre est double : d'une part l'absence de séparation des rôles d'employeur et de formateur et d'autre part la protection sociale incomplète que nous confère le statut sui generis. Une enquête récente réalisée auprès des médecins spécialistes en formation et des étudiants de dernière année en médecine a mis en évidence une large préoccupation relative à ces thèmes.

Dans une situation où l'employeur est également le formateur, il apparait que l'investissement dans la formation est trop souvent subordonnés aux prestations médicales. De plus, la liaison contractuelle avec le lieu de formation entraine des disparités de rémunération, de droits et la qualité de la formation n'est pas contrôlée de façon uniforme. Ce point explique pourquoi les stages à l'étranger, le temps scientifique et de recherche sont toujours des pierres d'achoppement.

En conformité avec nos collègues médecins généralistes en formation, nous désirons la création d'une ASBL centralisée, à l'image du Centre de coordination francophone pour la médecine générale (CCFFMG). Cette ASBL sera composée des autorités universitaires, des maîtres de stage et des assistants. Les conditions de travail et la qualité de la formation pourront ainsi être harmonisées et contrôlées. Un changement est plus que jamais indispensable. En effet, le passage des études de médecine de 7 à 6 ans conduira en 2018, comme vous le savez, à une double cohorte. Pour leur garantir une formation de qualité, une flexibilité est requise. Nous sommes convaincus qu'une simplification des conventions de stage via une ASBL centralisée sera un pas vers des solutions structurelles indispensables.

La seconde problématique concerne notre statut sui generis, statut social incomplet sous lequel nous travaillons de même que nos collègues médecins généralistes en formation. La formation totale, comprenant les études de médecine, la spécialisation et de plus en plus souvent une compétence supplémentaire, peut s'étendre sur une période de 15 ans. Malgré un investissement intense et de longue

durée, un travail n'est pas nécessairement au bout du chemin. Comment défendre l'absence d'une protection sociale complète pour des médecins hautement qualifiés, souvent trentenaires et avec des responsabilités familiales ? Nous ne pouvons pas tous compter sur des mesures sociales telles que les allocations de chômage, les congés parentaux ou palliatifs. Pendant les longues années de formation professionnelle, nous travaillons dur et pourtant ces années ne sont pas prises en compte dans la durée de travail et ne contribuent dès lors pas à la constitution d'une pension légale. Au mois de mars dernier, nous avons réalisé une enquête parmi tous les médecins spécialistes en formation et les étudiants de dernière année en médecine de Belgique. Celle-ci nous apprend qu'il existe un large consensus pour la séparation des rôles de formateur et d'employeur et pour un statut social complet. Le nombre total de questionnaires complétés pour notre enquête était de 1510 soit 34% des personnes interrogées. Tant du côté francophone que néerlandophone, tant chez les assistants que chez les étudiants de dernière année, tant chez les femmes que chez les hommes, tant chez ceux qui envisagent une carrière de salarié comme ceux qui envisagent une carrière d'indépendant. Les résultats de cette enquête nous donnent une image objective et limpide des aspirations qui étaient jusqu'à présent des intuitions.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de placer notre formation et notre protection sociale parmi vos priorités et de nous impliquer dans les négociations dont nous sommes naturellement au centre. Nous, médecins spécialistes en formation, espérons pouvoir compter sur votre compréhension et votre bonne disposition afin de trouver des solutions aux problématiques soulevées. Nous sommes plus que jamais prêts à nous asseoir autour de la table comme partenaire à part entière.

Veillez agréer, Madame le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

VASO-AMSF

L'association nationale des médecins spécialistes en formation

Présidente : Dr Line Heylen, KUL

Vice-Président : Dr François-Xavier Sibille, UCL

Université Libre de Bruxelles (ULB) : Dr Alia Hadeff

Université catholique de Louvain (UCL) : Dr François-Xavier Sibille

Universiteit Antwerpen (UA) : Dr. Tom Schepens, Dr. Johan Clukers

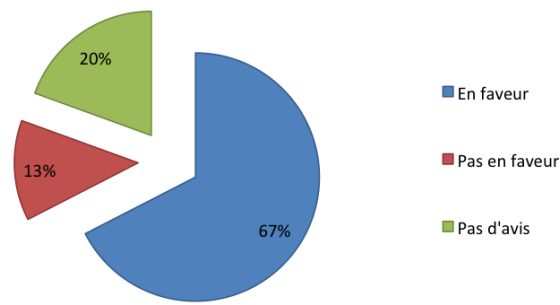
Vrije Universiteit Brussel (VUB) : Dr. Yora Mostmans, Dr. Silke François

Universiteit Gent : Dr. Chris Monten, Dr. Wouter Degrève

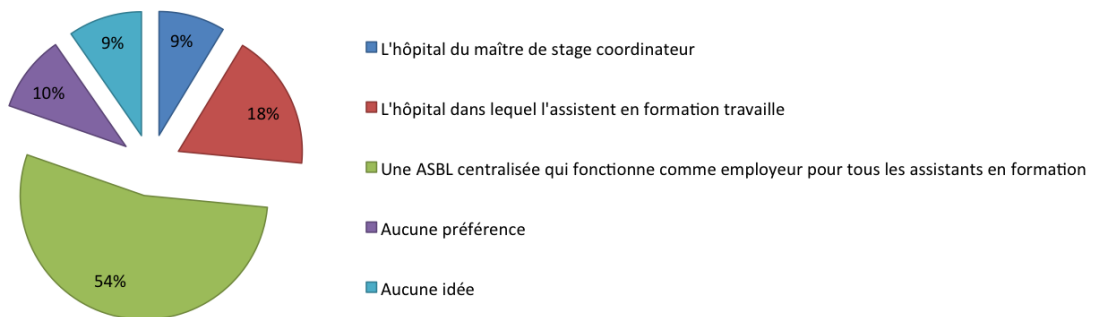
KU Leuven (KUL) : Dr. Bram Peeters, Dr. Marijke Peetermans, Dr. Line Heylen

Contresigné par le 'VGSO' - Vlaams Geneeskundig StudentenOverleg

### Concernant la séparation du rôle de formateur/employeur:



### Comme employeur l'assistant en formation préfère:



### La meilleure solution pour le médecin en formation est:

